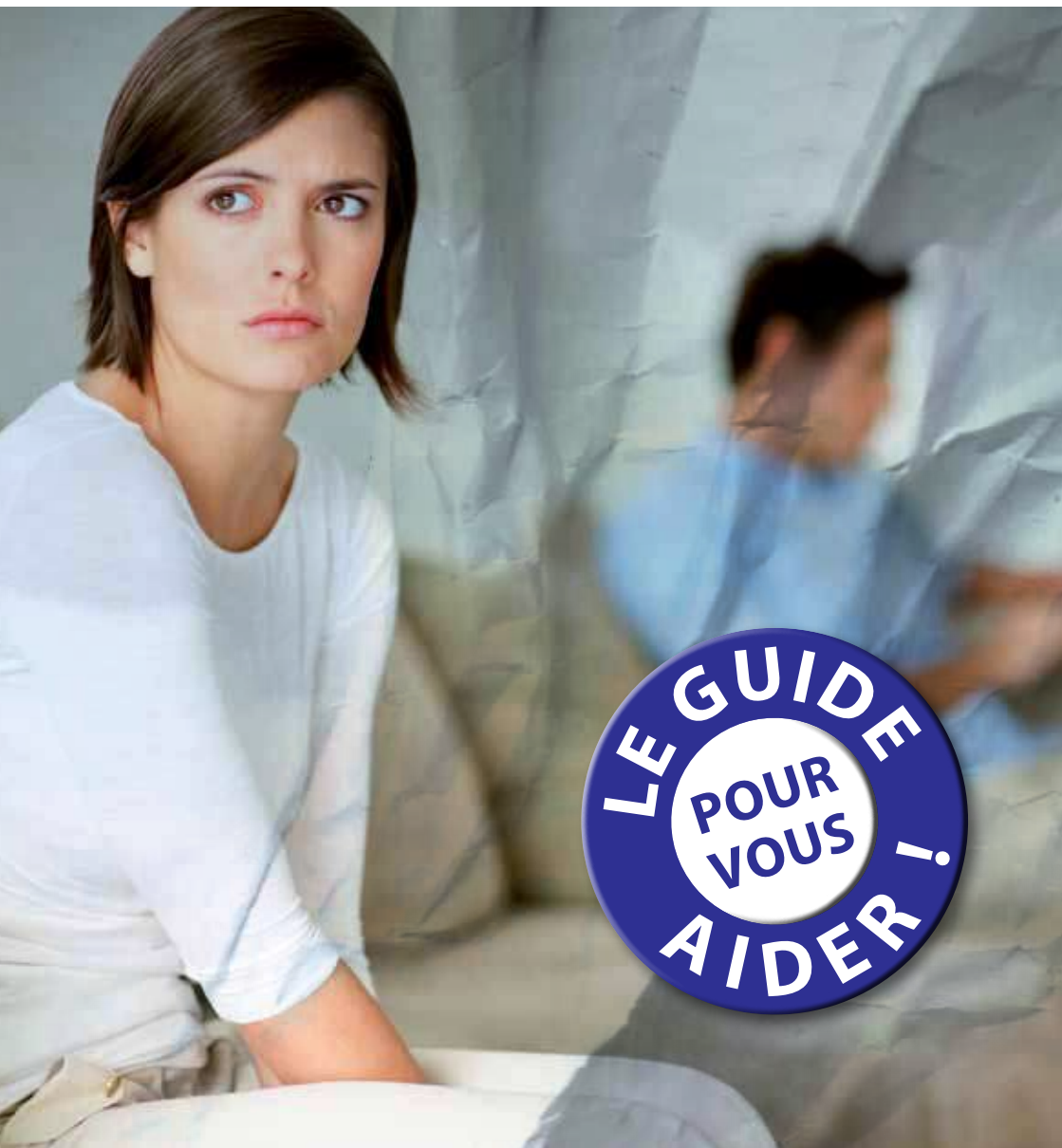


VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES



LE GUIDE
POUR
VOUS
AIDER !



ÉDITO

Les violences faites aux femmes ne sont malheureusement pas des faits isolés. En France, une femme sur 10 est victime de violences conjugales et une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou concubin.

Pour lutter contre ces violences, qu'elles soient physiques ou psychologiques et contribuer à garantir le cadre juridique de protection des victimes, la Ville de Mulhouse est engagée dans l'animation d'un solide dispositif partenarial.

Mise en synergie des partenaires, coordination d'une plate-forme d'associations socio-professionnelles et d'institutions et collaboration avec des institutions européennes permettent à la Ville de soutenir, accompagner et orienter les victimes.

Ces violences ont aussi des répercussions multiples sur l'équilibre familial, à travers les victimes elles-mêmes mais aussi à travers les enfants perturbés par ces comportements inacceptables. Tous les comportements qui attentent à la vie et à l'intégrité d'un être humain, qui nient les droits fondamentaux et inaliénables doivent cesser. Ceux qui contribuent à l'épanouissement et à l'égalité entre les sexes doivent être encouragés.

Face à ces violences les femmes doivent savoir qu'elles ne sont pas seules.

Cette brochure est un outil efficace élaboré par une équipe de professionnels afin d'aider les victimes à libérer leur parole et à trouver des solutions adaptées à leur situation douloureuse.

Nous espérons qu'elle viendra en aide à toutes les femmes à retrouver leur dignité.

Fatima Jenn

Adjointe au Maire en charge de l'observatoire des violences conjugales et faites aux femmes

Jean Rottner

Maire de Mulhouse

Avocats - charte d'aide aux victimes

« Je jure comme avocat, d'exercer la défense et le conseil, avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité »

Serment de l'avocat

■ **L'avocat, auxiliaire de justice indépendant,**

est naturellement à l'écoute des victimes qu'il conseille dans les démarches juridiques et qu'il représente au Tribunal.

■ **L'Ordre des Avocats au Barreau de Mulhouse** propose plusieurs services au bénéfice des victimes :

- des consultations juridiques gratuites et quotidiennes à la Maison de la Justice et du Droit.
- des permanences dédiées aux victimes, dans le cadre de la Charte d'Aide aux Victimes, signée avec le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse :
 - Sur appel téléphonique, la victime est reçue au cabinet de l'avocat de permanence, qui dans les meilleurs délais, l'accueillera, la conseillera, l'assistera ou la représentera devant le Tribunal.
 - Les coordonnées de l'avocat de permanence sont disponibles auprès du secrétariat du Parquet du Tribunal de Grande Instance, sur les listes de garde ou auprès de l'Ordre des Avocats.

Maison de l'Avocat

3 avenue Robert Schuman - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 56 00 46 - Fax : 03 89 56 05 80



Commissariat Central - Hôtel de Police Bureau d'Aide aux Victimes

- **Aide, soutien et assistance aux victimes d'infractions pénales et aux proches de personnes disparues** (accueil, prise en charge, orientation et suivi).
- **Prise en charge judiciaire directe ou orientation vers les services d'enquête spécialisés du Commissariat.**
- **Interface avec le travailleur social et le psychologue, présents au Commissariat Central de Mulhouse.**
- **Participation aux instances partenariales.**

Commissariat Central - Hôtel de Police

*43 rue de la Mertzau - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 56 88 00 - Fax : 03 89 42 65 66
ddsp.68@interieur.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 24h/24*

Bureau d'Aide aux Victimes

*Tél. : 03 89 56 88 00 - poste 7038
victime-mulhouse@interieur.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h*

Gendarmerie Nationale

- **Accueil, aide et assistance aux victimes d'infractions pénales**
par un référent dans chaque brigade de gendarmerie du département du Haut-Rhin en liaison avec divers partenaires institutionnels (autorités judiciaires, services sociaux, éducatifs, associations, ...).
- **Dispositif spécifique de lutte contre les violences intrafamiliales.**
- **Mobilité de la patrouille de gendarmerie locale**
pour action au domicile sur demande des appelants.
- **Présence d'un travailleur social gendarmerie**
pour toute personne dont la situation sociale est difficile, qu'elle soit majeure ou mineure, victime ou auteur, qu'il y ait infraction ou non.

Gendarmerie Nationale

11 rue de Sausheim - 68100 Mulhouse

En cas d'urgence, composez le 17

Assistance : 24h/24 – 7 j/7



Centre Hospitalier de Mulhouse
Pôle SAMU, SMUR, Urgences
et Réanimation Médicale
Unité de Médecine Légale

- **Accueil de toute personne, en situation de crise** confrontée à un problème de violence, qu'elle soit victime, témoin ou auteur, dans un lieu sécurisé (hospitalisation possible pendant 24h en Zone de Soins de Très Courte Durée).
- **Evaluation de la situation** en mettant en évidence les besoins de la personne en fonction de ce qu'elle a vécu et de l'impact que cela a sur sa vie. Possibilité de faire constater les lésions par un médecin légiste (certificat médico-légal).
- **Accompagnement immédiat et à court terme :**
Une prise en charge globale est proposée à la personne :
 - au niveau somatique, par les soignants, les médecins et le médecin-légiste,
 - au niveau psychique, par la psychologue, le psychiatre et l'infirmier de Secteur Psychiatrique,
 - au niveau social, par les assistantes sociales.**Mise en place de mesures de protection, si nécessaire.**
- **Travail en partenariat et en réseau.**

Centre Hospitalier de Mulhouse
Pôle SAMU, SMUR, Urgences et Réanimation
Médicale / Unité de Médecine Légale

Tél. accueil : 03 89 64 61 40

Horaires d'ouverture : accueil aux urgences 24h/24

Prise en charge psychologique et sociale :

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



**Centre Hospitalier de Mulhouse
Unité de Consultation, de Recherche
et d'Etude de la Famille**

- **« Consultations-bilans » pour familles et couples en difficulté** (lors de crises relationnelles ou d'événements douloureux...).
- **Thérapies familiales pour familles et couples** (lors de crises familiales ou d'événements traumatiques : accidents, deuils, maladies, séparations, conflits de génération, conflits de couple ou violence).

Des professionnels de l'approche familiale accompagnent la famille ou le couple dans une réflexion vers un mieux-être et un travail permettant de :

- redonner confiance à chacun,
- mobiliser les ressources pour gérer les moments de crise,
- valoriser les compétences pour trouver des solutions,
- créer de nouvelles façons d'être ensemble.

Un travail de réseau avec les partenaires est également développé.

Centre Hospitalier de Mulhouse - Hasenrain

*Pôle de Psychiatrie - Secteur 6, 7 et pédopsychiatrie
U.C.R.E.F. - Pavillon 20, Secteur 7
87 avenue d'Altkirch - BP 1070
68051 Mulhouse Cedex*

Horaires d'ouverture :

Secrétariat : Tél. : 03 89 64 75 16 de 8h30 à 18h

**Accueil des familles : sur rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h**

Lieu d'accueil parents/enfants et médiation familiale.

L'espace rencontre parents-enfants La Petite Ourse est un espace neutre qui s'adresse à toute situation où les rencontres parents/enfants sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles, suite notamment à des séparations consécutives, à des violences conjugales et/ou familiales.

Viennent s'y rencontrer :

- des enfants et leur mère,
- des enfants et leur père,
- des enfants et leurs grands-parents,
- toute autre personne munie d'un droit de visite.

L'espace rencontre permet aussi à l'enfant de se situer dans son histoire, dans la problématique du moment, notamment celle liée aux violences familiales et leurs conséquences et par rapport à ses origines. Ceci doit permettre à chacun, enfant, adulte, de reconnaître sa place, sa responsabilité et la place de l'autre dans la constellation familiale. La Petite Ourse accueille, dans ses services, toute personne concernée, venant soit de sa propre initiative, soit sur décision de justice ou administrative. Une équipe de professionnels spécialisés (psychologues - médiateurs familiaux - assistants sociaux) assure l'accueil, l'accompagnement et le suivi des reprises de contact. Un 1^{er} entretien (sur rendez-vous) avec chacune des personnes enfant et adulte concernés, est indispensable avant la mise en place des rencontres.

Association La Petite Ourse

4 rue des Vergers - 68100 Mulhouse - Tél. : 03 89 43 85 98
petiteourse68@gmail.com

Horaires d'ouverture :

Entretiens : sur rendez-vous le vendredi entre 14h et 17h

Rencontres médiatisées : le mercredi de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 18h

Sur rendez-vous en cas d'urgence (un répondeur téléphonique enregistre tous vos messages)

Maison des Adolescents

Les cibles et les critères d'inclusion sont :

- **les jeunes de 12 à 25 ans,**
- **leur famille et les professionnels qui les prennent en charge.**

Les indications de prise en charge sont la manifestation d'un malaise, d'une souffrance exprimée par un jeune, son entourage, en lien avec une problématique éducative, sociale, judiciaire, somatique, psychique.

■ Missions auprès des adolescents :

- accueil, écoute et orientation,
- accompagnement et prise en charge afin d'apporter les éclaircissements sur des questions sociales, familiales, éducatives, scolaires, sanitaires, de sexualité, d'addiction, d'accès aux droits,
- soins avec une détection précoce et des consultations médicales et paramédicales.

■ Missions auprès de la famille et de l'entourage :

- accueil, écoute et orientation,
- information et soutien aux familles et à l'entourage,
- aide éducative, guidance parentale et « lieu ressources parents » pour les questions liées aux addictions.

Maison des Adolescents

Equipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues et travailleurs sociaux)

8-10 rue des Pins - 68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 32 01 15 - Fax : 03 89 43 85 81

Horaires d'ouverture :

*le lundi de 13h30 à 18h et du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h*



Maison de Justice et du Droit

■ Accueil, écoute, informations juridiques, orientation.

■ Consultations gratuites d'avocats :

Les victimes peuvent s'informer sur l'ensemble de leurs droits, sur les démarches à entreprendre pour les faire valoir et sur la procédure dont les rouages sont souvent méconnus et difficiles à appréhender.

■ Consultations gratuites des huissiers de justice :

L'époux victime de violences conjugales peut notamment assigner en référé son conjoint violent afin de demander son éviction et la jouissance du domicile conjugal. Cette assignation est délivrée par l'huissier de justice.

■ Consultations gratuites des notaires :

Si la victime de violences conjugales souhaite entamer une procédure de divorce, le notaire pourra la renseigner sur la liquidation du régime matrimonial et sur le partage des biens.

Maison de Justice et du Droit

31 Grand'Rue – 2^{ème} étage
68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 36 80 30 - Fax : 03 89 36 80 39

Horaires d'ouverture :

Renseignements et documentation :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Consultations d'avocats, d'huissiers de justice
et de notaires : sur rendez-vous uniquement**



Maison des Parents

- **Accueil, écoute, information, orientation et accompagnement de parents qui sont en difficulté éducative ou qui pensent l'être.**
Entretien individuel sur rendez-vous avec les familles qui en font la demande.
- **Elaboration et mise en œuvre d'actions collectives ainsi que soutien au montage de projets en matière de parentalité**
(cafés-débats, conférences...).
- **Mise en réseau des institutions qui œuvrent en soutien à la parentalité.**

Maison des Parents

*29 avenue Kennedy - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 69 77 76 79 - Fax : 03 89 66 25 19
maison.des.parents@mulhouse-alsace.fr*

*Maison du Bassin Potassique
Lieu-dit Schonensteinbach
260 route de Soultz - 68270 Wittenheim
Tél. : 03 69 77 76 79*

Le Point RE-PAIRS - Ressources Ecoute Prévention Accompagnement Intervention Rupture et Souffrances

*Unité fonctionnelle,
intersectorielle, rattachée au
Centre Hospitalier de Rouffach.*

*L'équipe du Point RE-PAIRS, composée
de deux infirmières et d'une psychologue,
rencontre des personnes confrontées
à des événements de vie difficiles :*

- **Accueil, deuil ou maladie d'un proche**
- **Rupture affective, divorce**
- **Violences ou agressions subies**
- **Contexte dépressif**
- **Isolement, solitude**
- **Perte d'emploi**
- **Stress, pressions professionnelles...**

Les entretiens de soutien ou psychothérapeutiques s'exercent sur
du moyen, voire du long terme, et sont :

- individualisés
- confidentiels
- gratuits

Point RE-PAIRS

7 quai d'Isly - 68 100 Mulhouse
Tél. : 03 89 78 78 34 (messagerie disponible 24h sur 24h)
pointrepairs@ch-rouffach.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Accord 68

■ Aide aux victimes d'infractions pénales :

Accueil, écoute, soutien, informations sur les droits et procédures, aide aux démarches des personnes victimes d'infractions pénales (vols, violences, agressions sexuelles...) et soutien psychologique.

■ La Licorne :

Service spécialisé dans la prévention (formations, actions de sensibilisation...) et le traitement des maltraitances sexuelles.

■ Médiation pénale :

Permet aux parties de résoudre à l'amiable leurs litiges sur mandat du Procureur de la République.

Accord 68

Equipe pluridisciplinaire

(juristes, victimologues, psychologues et travailleurs sociaux)

12 rue du Chêne - 68065 Mulhouse

Tél. : 03 89 56 28 88 - Fax : 03 89 56 59 40

info@accord68.org

www.accord68.org

Horaires d'ouverture :

Aide aux victimes (Maison de la Justice et du Droit) :

*permanences sur rendez-vous du lundi au vendredi
de 10h à 17h*

Tribunal de Grande Instance :

accueil sans rendez-vous

le lundi de 13h30 à 16h, le mardi de 9h à 12h

et de 13h30 à 16h, les mercredis et vendredis de 9h à 12h

Soutien psychologique au siège de l'association :

sur rendez-vous

Médiation pénale :

rendez-vous sur convocation



Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES)

*L'Association Chrétienne de
Coordination, d'Entraide et de Solidarité
est une association de travail social.*

- **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale urgence (CHRS) :**
Accueil et prise en charge immédiate par le 115 (appel gratuit depuis n'importe quelle cabine téléphonique) de personnes sans hébergement. Des places sont réservées en permanence pour les femmes victimes de violence.
- **Accompagnement social individualisé jusqu'à l'orientation la plus rapide possible** (article 4 de la loi DALO).

Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES)

*Equipe pluridisciplinaire
(éducateurs spécialisés et assistante sociale)*

*8 rue du Collège - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 45 13 23 - Fax : 03 89 46 13 56*

***urgence@acces68.fr
www.acces68.fr***

Procédure d'admission : appel au 115

Horaires d'ouverture : 24h/24



Association Espoir Mulhouse Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- **Un hébergement orienté vers la mise en place de solutions pérennes** (protection, droits, parentalité, logement ...).
- **Apporte un accompagnement global et qualifié assuré par une équipe pluridisciplinaire** (accompagnement psychologique, administratif, social, professionnel ...).

Association Espoir Mulhouse - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

132 rue de Soultz - 68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 52 32 35 - Fax : 03 89 50 82 27

chrs@espoir-mulhouse.fr
www.espoir-mulhouse.fr

Horaires d'ouverture : 24h/24

Lieu d'Accueil et d'Ecoute des Auteurs de Violences

(Pour auteurs de violences intrafamiliales, conjugales ou autres)

- **Entretiens individuels avec une psychologue**
- **Formations auprès des professionnels**
- **Formations auprès des jeunes dans les lycées sur les rapports garçons / filles**

Lieu d'Accueil et d'Ecoute des Auteurs de Violences

10 rue de la Somme - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 53 55 21 - Fax : 03 89 46 39 98

leav@espoir-mulhouse.fr

Sur rendez-vous (prendre rendez-vous par téléphone)



Association Générale des Familles

Association familiale qui a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles.

L'association répond aux besoins des familles, pour :

- les représenter dans de nombreuses instances et commissions départementales,
- les conseiller, les écouter, les informer, les accompagner,
- les orienter vers les partenaires les plus pertinents, par l'animation d'activités et d'actions destinées à améliorer leur qualité de vie et à favoriser leur épanouissement,
- pour l'aide à la parentalité en accompagnant les parents aux « rencontres mamans-bébés » et aux ateliers « alimentation de l'enfant et de l'adolescent »,
- par la mise à disposition du « vestiaire social » à destination des familles fragilisées, afin de créer un esprit d'entraide mutuelle et de solidarité.

Association Générale des Familles

42 rue de Bâle - 68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 45 47 62

agf.mulhouse@free.fr

www.agf.mulhouse.free.fr

*Permanences : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h*

Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)

- **Accueil - écoute - orientation :**
Ecouter les personnes et les informer sur leurs droits.
Faciliter les démarches administratives. Orientation vers l'interlocuteur adéquat. Soutenir la personne et l'accompagner.
- **Médiation familiale :** Dépasser le conflit affectif.
Restaurer le dialogue entre conjoints. Identifier les besoins des enfants. Négocier des accords.
- **Groupe de parole :** Permettre aux parents de s'ouvrir aux autres, de retrouver une confiance en soi, et de dépasser une rupture ou un deuil.
- **Ateliers parentalité :** Lieu d'échange entre parents sur des questions éducatives et relationnelles avec leurs enfants.
- **Information communication :** Compréhension des problèmes liés à la séparation. Informations sur les droits et démarches juridiques, sociales, familiales.
- **Réseau loisirs :** Organisation d'activités pour éviter l'isolement, permettre aux enfants de se rencontrer, de retisser du lien social.
- **Ecoute jeune :** Service destiné aux enfants et adolescents pour leur permettre la mise en mots d'une difficulté relationnelle dans la famille liée à la séparation parentale.

Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)

Centre de médiation familiale
2 rue Wilson - 68100 Mulhouse - Tél. : 03 89 45 40 89
famillemonoparentale@wanadoo.fr
www.divorce-mediationfamiliale68-asfmr.org

Horaires d'ouverture :

**Accueil - écoute - orientation et médiation familiale,
dans les locaux de l'association :**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Groupe de parole : une rencontre par mois d'une durée de 1h30

Ateliers parentalité : café des parents quartier des Coteaux,
un lundi par mois de 14h à 16h dans les locaux de l'ADRL

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDFF est un lieu d'accueil, d'information sur les droits pour tout public et en particulier les femmes. Il exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat sur tout le département du Haut-Rhin et prévoit la mise en place d'actions spécifiques pour les femmes dans la lutte contre les violences sexistes.

■ Permanences juridiques :

- **Ecoute, repérage, information, prévention et orientation,**
- **Information globale et réponses individualisées,** accessibles et concrètes en matière de droit de la famille, droit pénal, droit des étrangers, droit social...

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes, les juristes professionnels accueillent la première parole d'une victime, l'informent sur ses droits et l'orientent vers les structures adaptées. Lieux de permanences à Mulhouse : avenue Kennedy, antenne Drouot et à la maison d'arrêt de Mulhouse quartier femmes.

■ Accueil individuel par la psychologue :

Avenue Kennedy sur rendez-vous.

■ Groupe de parole pour les femmes victimes de violences conjugales :

Calendrier établi avec les participantes.

■ Formations des partenaires :

Professionnels en lien avec victimes et auteurs de violences sexistes (police, gendarmerie, travailleurs sociaux, médecins) - 4 journées de formation chaque année et formations ponctuelles sur demande.

Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

20 avenue Kennedy - 68200 Mulhouse - Tél. : 03 89 60 45 43
cidff68@orange.fr
www.infofemmes.com

Permanences d'informations :

lundi de 9h à 12h, mardi et jeudi de 14h à 18h

Antenne Drouot pour les habitants du quartier :

mardi de 8h30 à 11h30

Mouvement du Nid - Délégation de Mulhouse

Le Mouvement du Nid agit sur les causes et les conséquences de la prostitution.

- **Présence** : aux personnes en situation de prostitution ou en danger de prostitution ou victimes de la traite des êtres humains.
- **Insertion** : des personnes dans leurs démarches et leurs projets.
- **Prévention** : intervention en milieu scolaire ou lors de forum auprès des jeunes et des adultes. Outils pédagogiques adaptés à différents publics.
- **Actions et formations** : auprès des acteurs sociaux et autres institutions confrontés à la problématique prostitutionnelle.

Mouvement du Nid

31 avenue Clémenceau - 68100 Mulhouse - Tél. : 03 89 56 63 25
Alsace-68@mouvementdunid.org / www.mouvementdunid.org

Permanences d'accueil :
lundi et jeudi de 15h à 18h et sur rendez-vous

Planning Familial 68

- **Lieu d'accueil et d'écoute, d'information et d'éducation sur les relations affectives et sexuelles** (contraception, IVG, IST, violences sexuelles, inceste, mariage forcé, conseil conjugal).
- **Animations en milieu scolaire, institutions...**
- **Formation des professionnels** : équipes éducatives en milieu scolaire ou en institution.

Planning Familial 68

20 avenue Kennedy - 68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 42 42 12 - Fax : 03 89 42 42 12
planningfamilial68@wanadoo.fr / www.planning-familial.org

*Horaires d'ouverture : **Permanences accueil du public** :*
lundi et jeudi de 18h à 19h et mercredi de 14h à 16h

Permanences téléphoniques :

lundi et jeudi de 16h30 à 19h30 : 03 89 42 42 12

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h sauf le mercredi



Solidarité Femmes (Association Soutien Femmes Battues)

- **Amener les personnes victimes de violences, à se reconstruire et à retrouver leur autonomie.**
- **Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences** (hôpital, tribunal, avocat, police...).
- **Hébergement des femmes victimes de violences ou en grande difficulté** accompagnées ou non d'enfants, agrément pour accueil de femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans.
- **Consultations projet individualisé pour chaque femme rencontrée.**
- **Travail spécifique auprès des enfants.**
- **Formation des gendarmes du département du Haut-Rhin.**
- **Apport d'une aide matérielle et psychologique aux personnes reçues.**
- **Ateliers** (bricolage, emploi, budget, cuisine, etc...).
- **Départ en vacances au bord de la mer pour les femmes hébergées et leurs enfants.**

Solidarité Femmes (Association Soutien Femmes Battues)

*Equipe pluridisciplinaire
(éducatrice spécialisée, assistante sociale, psychologue)
1 avenue de Bâle - 68300 Saint-Louis
Tél. : 03 89 70 02 21 - Fax : 03 89 70 90 91
solidarite.femme.st-louis68@wanadoo.fr*

Horaires d'ouverture : permanences sans rendez-vous

L'association THEMIS a pour objectif l'accès au droit des enfants et des jeunes. Elle est conventionnée par le Ministère de la Justice pour l'accompagnement des mineurs victimes de toutes infractions pénales.

■ **Accompagnement des enfants et des parents confrontés à des situations de crise :**

- Accueil, écoute et accompagnement socio-juridique des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs familles sur toutes les questions de droit les concernant.
- Sauvegarder les droits de l'enfant dans le cadre d'une rupture familiale ; le protéger s'il est en danger ; lui permettre de conserver des relations avec ses deux parents.
- Soutenir et orienter les parents dans l'exercice effectif de leur autorité parentale.

■ **Accueil et soutien psychologique des mineurs victimes :**

- Accompagnement psychologique, éducatif et juridique des victimes.
- Accompagnement notamment dans le cadre des désignations administrateur ad hoc.
- **Actions d'éducation, de sensibilisation et de prévention tout public, dans les milieux scolaires et extrascolaires.**

THEMIS

Equipe pluridisciplinaire (juristes, psychologues et travailleurs sociaux)

6 rue du Sauvage - 68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 46 25 02 - Fax : 03 89 46 25 7

association68@themis.asso.fr / www.grainedecitoyen.fr

Horaires d'ouverture :

Service droit des jeunes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (le vendredi à 17h). *L'accueil physique des personnes s'effectue sur rendez-vous. L'association informe l'enfant et le jeune de ses droits et obligations et le soutient dans ses démarches. Il s'adresse également aux adultes, parents, professionnels (travailleurs sociaux...).*

Consultations gratuites d'avocats de la jeunesse :
mercredi après-midi de 16h à 18h (sur rendez-vous)

DÉMARCHES

à entreprendre

- **Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou de votre compagnon. C'est une infraction pénale, vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie compétente :**

- **Commissariat**

Hôtel de police de Mulhouse : Tél. : 03 89 56 88 00

- **Gendarmerie**

Groupement départemental de Colmar : Tél. : 03 89 21 51 99

Un référent violences intrafamiliales est à votre écoute dans chaque brigade de gendarmerie.

- **Vous êtes blessée, vous devez vous faire soigner.**

Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques, notamment à :

- **L'unité de médecine légale de l'hôpital de Mulhouse :**

Tél. : 03 89 64 61 49

- **L'hôpital le plus proche de votre domicile**

- **Mariée, pacsée ou en concubinage, vous décidez de rester dans le logement conjugal.**

Vous pouvez demander l'éviction du conjoint violent par le biais d'une ordonnance de protection en saisissant le juge aux affaires familiales ou le procureur de la République du Tribunal de Grande Instance (TGI) de votre domicile.

- **TGI de Mulhouse :** Tél. : 03 89 36 25 00

- **TGI de Colmar :** Tél. : 03 89 20 56 00



DÉMARCHES

à entreprendre

■ Vous décidez de quitter le logement de la famille, vous n'avez pas d'autre possibilité de logement.

● Tél. : 115

(réfèrent hébergement des femmes victimes de violence)

■ Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir les violences.

N'oubliez pas de vous faire inscrire en qualité de demandeuse d'emploi.

● Pôle emploi : Tél. : 3949

■ Vous êtes sans ressources.

Selon votre âge et votre situation familiale :

- vous pouvez percevoir l'Allocation de Parent Isolé (API)

● Caisse d'Allocations Familiales :

26 avenue Robert Schuman - 68084 Mulhouse cedex

Tél. : 0820 25 68 10

- vous pouvez percevoir le Revenu de Solidarité Active (RSA)

● Conseil général du Haut-Rhin :

100 avenue d'Alsace BP 20351 - 68006 Colmar cedex

Tél. : 03 89 30 68 68

**Pour plus de renseignements,
contactez la mairie de votre domicile.**

Cet annuaire a pour objet de vous aider dans vos problèmes de couple : vous n'êtes pas seuls, nous sommes là pour vous accompagner sur ce chemin.

Quel que soit le type de violences que vous rencontrez, il est temps de demander de l'aide à des professionnels afin de trouver une solution.

Les pages qui suivent vous permettront de noter vos différentes démarches, vos réflexions et l'évolution de votre projet.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

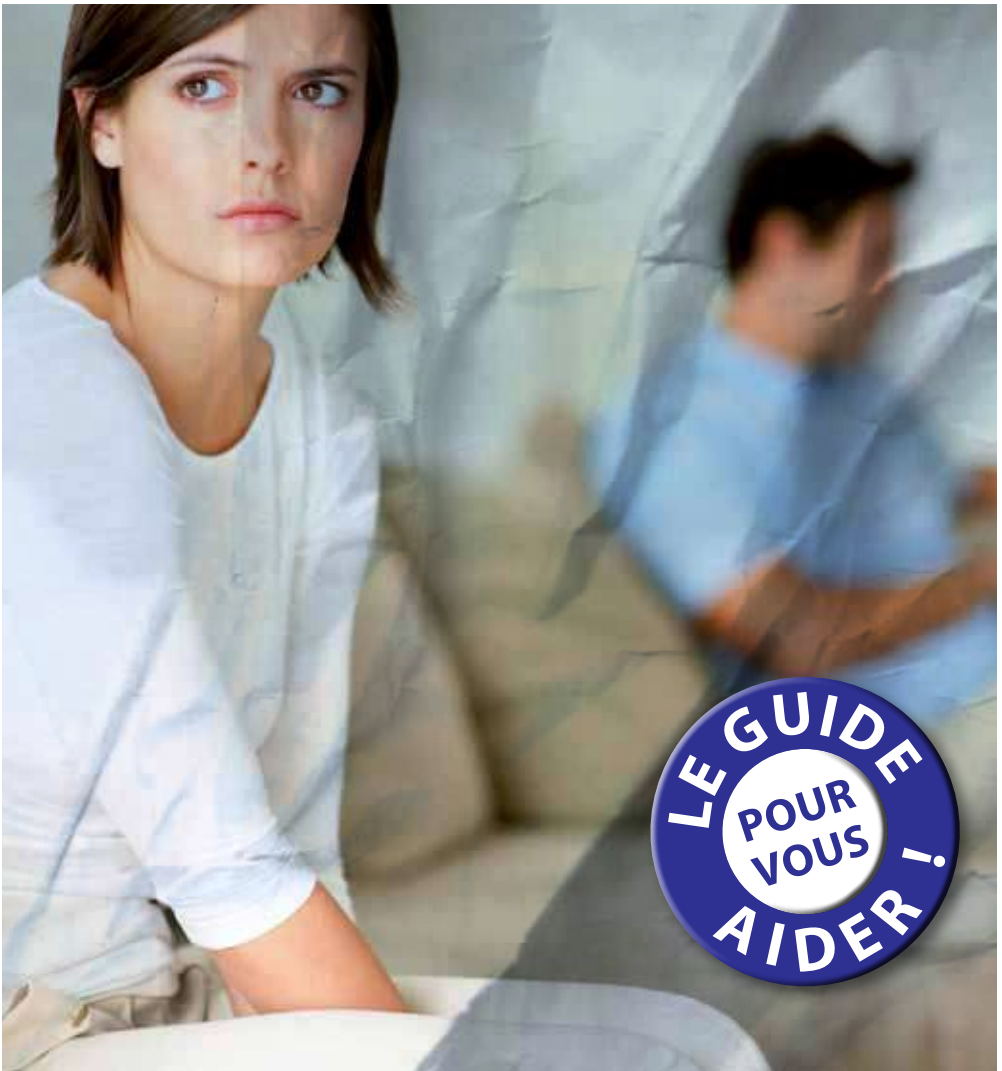
.....

.....

.....

.....

.....



**LE GUIDE
POUR
VOUS
AIDER !**

